

**Procès-verbal du conseil d'école exceptionnel  
du 2 décembre 2013  
Ecole Maternelle et Elémentaire Jacques Prévert**

**Présents**

C----- M-----, Directrice de l'école Maternelle,  
co-présidente du Conseil d'école  
T----- D-----, Directeur de l'école Elémentaire,  
co-président du Conseil d'école

**Les enseignants :**

L----- A-----  
P----- B-----  
L----- C-----  
C----- L-----  
V----- M-----  
L----- C-----,  
C----- C-----,  
K-----L-----G-----,  
C-----, L-----  
J----- L-----,  
M-----F-----, R-----  
B----- R-----

**Les parents élus :**

N----- M-----  
H----- N-----  
J-----C----- B-----  
B----- L-----  
M----- A-----  
T----- L----- S-----  
C----- H-----  
L----- T-----  
C----- R-----  
A----- T-----  
D----- L-----  
G----- H-----

Mme D----- F-----, adjointe aux affaires scolaires  
M C----- P-----, Directeur général des services

**Absents excusés**

M B----- O-----, Inspecteur de l'éducation nationale  
M B----- J----- M-----, Maire de St Gilles  
Mme M----- S----- DDEN

Début de séance : 18h15

Le conseil d'école peut, dans le cadre de la loi, proposer un projet au Directeur Académique des Services de l'Education National (DASEN). Le but de ce conseil d'école exceptionnel est donc de valider un projet d'emploi du temps pour la rentrée 2014.

**1. Présentation des projets d'emploi du temps pour la rentrée 2014**

Le Directeur de l'école élémentaire a présenté les raisons pour lesquelles les équipes enseignantes rejettent le projet de la mairie puis il a présenté un autre projet d'emploi du temps :

« La municipalité de Saint-Gilles a proposé un projet que les enseignants rejettent pour les raisons suivante :

- Les horaires de classe irréguliers ne seront pas favorables au développement de l'enfant. Cela risque d'engendrer de la confusion, du stress et de la fatigue chez les élèves,
- Les enfants qui ont des frères et sœurs dans les deux écoles n'auront pas la possibilité d'être récupérés par leurs parents en même temps à cause des horaires de sorties décalées.
- Le groupe scolaire public, organisé en deux entités administrativement distinctes (école maternelle et école élémentaire), mais qui partage un projet d'école commun, une entrée commune, des salles communes, va être coupé en deux.

## Maternelles Jacques Prévert et Sacré Cœur

	7h30 - 8h30	8h30 - 12h00	12h00 - 12h30	12h30 - 14h00	14h00 - 15h15	15h15 - 16h00	16h00 - 16h30	16h30 - 19h00
Lundi								
Mardi								
Mercredi								
Jeudi								
Vendredi								

## Elémentaires Jacques Prévert et Sacré Cœur

	7h30 - 8h30	8h30 - 12h00	12h00 - 12h30	12h30 - 14h00	14h00 - 15h15	15h15 - 16h00	16h00 - 16h30	16h30 - 19h00
Lundi								
Mardi								
Mercredi								
Jeudi								
Vendredi								

Projet proposé par la Mairie.

Les enseignants proposent un autre projet qui repose sur des horaires réguliers tout au long de la semaine, des journées d'enseignement allégées, avec des moments où l'école et le périscolaire sont clairement identifiés :

- Les lundis, mardis, jeudis, vendredis : 3h30 de cours le matin, une pause méridienne de 1h45, 1h45 de cours l'après-midi,
- Le mercredi matin : 3 heures de cours.

	7h30-8h30	8h30-12h	12h-13h45	13h45-15h30	15h30-16h30	16h30-19h
Lundi		3h30		1h45	1h	5h15 d'école
Mardi		3h30		1h45	1h	5h15 d'école
Mercredi		3h				
Jeudi		3h30		1h45	1h	5h15 d'école
Vendredi		3h30		1h45		5h15 d'école

Projet proposé par les enseignants et validé par les parents d'élèves élus.

Ce projet respecte des points essentiels évoqués dans une enquête vers les parents, et les différentes idées et réflexions émises lors des diverses réunions du comité de pilotage.

En voici chaque point expliqué :

- Début de la classe à 8h30 → depuis le début, les parents estiment qu'il n'est pas possible de commencer plus tard, même à 8h45,
- Allongement de la matinée de classe à 3h30 → Pour permettre d'exploiter au mieux le potentiel des élèves sur les champs disciplinaires fondamentaux à un moment où l'attention est la plus soutenue,
- Réduction de la pause méridienne → cette réduction du temps nous paraît bénéfique car elle limite un temps où la fatigue et l'énerverment s'installent chez l'enfant. Cette durée de pause méridienne est possible, elle avait été proposée dans le premier projet de la mairie.
- L'après-midi, la classe se termine tous les jours à la même heure, 15h30.

Plusieurs avantages en résultent :

- Les élèves bénéficient d'une régularité des horaires.
- Les parents ont la possibilité de reprendre tous leurs enfants à la fin de la classe quelle que soit leur école d'appartenance.
- Cela permet de dégager une heure de TAP, c'est la durée minimum souhaitée pour organiser un moment structuré.
- Enfin, cette heure de TAP pourrait être l'occasion, après une récréation, d'organiser un moment d'étude ou d'aide au travail personnel. C'était une très forte demande des parents dans leurs réponses à une enquête en début d'année scolaire. Mais au-delà de la demande parentale, les élèves qui y participeraient seraient ainsi "libérés" des contraintes scolaires à 16h30, ils auraient fini leur métier d'élèves. »

## **2. Remarques et questions des parents élus :**

Le projet présenté par les Conseils des écoles maternelle et élémentaire a été diffusé aux parents des deux écoles et est soutenu par ceux-ci.

Les parents élus remettent à l'Adjointe aux Affaires Scolaires une pétition signée par 241 parents, démontrant l'intérêt des familles sur ce projet.

Une heure d'étude pourrait être proposée aux élèves qui le souhaitent.

Pour l'ensemble des parents et des enseignants, le projet ne peut être négociable, il faut voir l'intérêt de l'enfant. Chez les enfants de maternelle, et d'une manière générale les enfants en difficulté, le manque de régularité serait nocif.

Un parent fait remarquer que le projet proposé par les enseignants de l'école a été diffusé à l'ensemble des familles. Il est soutenu par un grand nombre de parents et correspond bien au rythme des enfants.

Sur le projet de la Mairie, le problème de sortie des enfants à des moments différents a été souligné.

Un point nouveau est abordé : la possibilité de mettre en place une aide au travail personnel pendant trois quart d'heure.

Un parent élu demande à l'Adjointe aux Affaires Scolaires d'expliquer les raisons du refus du projet proposé par l'équipe enseignante (cf le document en pièce jointe concernant l'intervention de l'Adjointe aux Affaires Scolaires).

Un parent élu fait remarquer que les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) ne sont pas prioritaires par rapport à l'organisation du temps scolaire.

Concernant le projet proposé par l'équipe enseignante, un parent élu souligne la possibilité pour les intervenants de l'US Saint Gilles d'avancer leurs horaires de début de séances à 16h, ce qui permettrait aux enfants de terminer leurs activités plus tôt.

## **3. Remarques et réponses de la Mairie :**

Cf document ci-joint concernant l'intervention de l'Adjointe aux Affaires Scolaires.

## **4. Vote :**

Tous les parents élus et les enseignants du Conseil d'école ont voté pour le projet d'organisation proposé par les enseignants. L'adjointe aux Affaires Scolaires a voté contre.

Fin du conseil d'école : 19h20

Les secrétaires de séance :

C----- L-----,

Catherine C-----

C----- M-----,

Directrice de l'école Maternelle,  
co-présidente du Conseil d'école

T----- D-----,

Directeur de l'école Elémentaire,  
co-président du Conseil d'école